

Communiqué de presse

Paris, le 15 septembre 2016

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa dixième séance ce jeudi 15 septembre.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances, le Haut Conseil a examiné les développements intervenus depuis sa dernière réunion et poursuivi l'analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français.

En particulier, le Haut Conseil a examiné les derniers développements économiques et financiers. Le Haut Conseil surveille avec attention les mouvements de prix sur les différents segments de marché. Il prend acte des évolutions récentes, notamment suite au vote du 23 juin au Royaume-Uni, et note la résilience du système financier dans son ensemble face à ces évolutions. Il demeure néanmoins vigilant face aux risques susceptibles de se matérialiser à court et moyen terme. Il poursuit son suivi de la dynamique d'endettement des ménages et des entreprises.

Il maintient sa vigilance sur les conséquences de l'environnement de taux bas sur les institutions financières. L'évolution des modèles d'affaires lui semble devoir se poursuivre et il appelle à une prudence accrue dans l'offre de crédit comme en matière de rendements offerts aux épargnants. Le HCSF rappelle en particulier la nécessité de poursuivre la mise en adéquation des rendements de l'ensemble des produits d'épargne avec l'environnement financier actuel et la prudence qui doit présider à leur détermination pour garantir la solidité des acteurs.

Le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier français. Il note la poursuite, au 2^e trimestre 2016, du mouvement de reprise des transactions sur le marché immobilier résidentiel engagé au 1^{er} trimestre 2015 et qui retrouve les plus hauts niveaux observés jusqu'en 2008 puis début 2012 et la confirmation de l'inflexion à la hausse des prix immobiliers résidentiels depuis fin 2015 malgré certaines divergences régionales. Au total, il constate la fin du mouvement de correction à la baisse entamé en 2011-2012. Dans ce contexte, le Haut Conseil maintient sa vigilance concernant le dynamisme de la production de crédit et l'évolution des pratiques de financement, qui ne doivent pas fragiliser le secteur bancaire ni favoriser l'apparition d'une dynamique spéculative. Le Haut Conseil a aussi publié ce jour une synthèse des réponses reçues dans le cadre de la consultation publique initiée le 15 avril 2016 sur l'immobilier commercial et poursuit ses travaux sur d'éventuelles mesures dans ce domaine, conjointement avec l'ensemble des autorités.

Les enjeux pour la stabilité financière associés à la gestion d'actifs ont fait l'objet d'un examen par le Haut Conseil. Il prend acte du développement de ce secteur et de son rôle croissant dans le financement de l'économie française et, plus largement, en Europe. Il estime que la France dispose d'un cadre réglementaire adéquat, issu des textes européens complétés par des dispositions relevant du droit français, pour prendre en compte l'ensemble des risques potentiels

qu'il identifie. Compte tenu de son importance, le Haut Conseil maintient une attention vigilante et poursuivra ses travaux. Il note l'importance d'une approche internationale dans ce domaine.

Le Haut Conseil surveille aussi la mise en œuvre des réformes réglementaires et leurs éventuels impacts, et estime que, conformément aux engagements du Comité de Bâle et à la déclaration du G20, les travaux pour finaliser la réglementation bancaire ne doivent pas se traduire par une augmentation significative des exigences de fonds propres.

Le Haut Conseil a préparé sa décision concernant le taux du coussin de fonds propres contracyclique applicable aux banques. Au regard de l'ensemble des indicateurs à sa disposition, il ne constate pas à ce stade de croissance excessive du crédit dans le système bancaire français qui pourrait être source de risques systémiques. La décision du Haut Conseil sera prise à la fin du mois de septembre 2016, après la notification des autorités européennes concernées. Cette décision ainsi que les éléments de justification de ce taux seront ensuite publiés au *Journal Officiel* de la République Française et sur son site. À cette date, le Haut Conseil publiera également les mesures macroprudentielles mises en œuvre par des autorités étrangères qu'il reconnaît.